

Tablettes numériques individuelles, l'équipement des collégiens yvelinois continue

11 nouveaux collèges yvelinois (10 publics et 1 privé) soutenus par le Conseil départemental ont été retenus dans le cadre du deuxième appel à projet de l'Etat « Collèges numériques et innovation pédagogique ». A la rentrée de septembre 2016, près de 2 000 élèves yvelinois supplémentaires seront ainsi dotés de tablettes numériques individuelles.

En 2015, sept collèges* avaient ouvert la voie en répondant au premier appel à projet de l'Etat préfigurant le plan numérique national pour l'Education. L'implication du Conseil départemental avait permis que tous soient retenus, avec à la clé 815 élèves de 5^e et 170 enseignants équipés de tablettes fournies par le Département, dès la rentrée 2015.

Lors du second appel à projets lancé en novembre 2015, le Département a souhaité confirmer son engagement dans l'expérimentation sur les équipements numériques individuels mobiles. Il a donc mis en place un partenariat avec la DANE (Délégation Académique au Numérique Educatif) et accompagné l'inscription de onze établissements ayant manifesté leur intérêt.

Ces onze établissements sont les suivants : collège Magellan à Chanteloup-les-Vignes, collège l'Agiot à Elancourt, collège Les Saules à Guyancourt, collège Victor Hugo à La Celle Saint-Cloud, collège Louis Lumière à Marly-le-Roi, collège de la Mauldre à Maule, collège Les Grands Champs à Poissy, collège International à Saint-Germain-en-Laye, collège Les Chatelaines à Triel-sur-Seine, collège du Sacré-Cœur à Versailles, collège JF Champollion à Voisins-le-Bretonneux.

« Tous les collèges retenus sont déjà utilisateurs de l'Espace Numérique de Travail e-college et seront raccordés en 2016 au réseau départemental en fibre optique, bénéficiant ainsi d'un débit internet adapté à l'utilisation de plusieurs centaines de tablettes » rappelle Karl Olive, Vice-Président du Conseil départemental délégué au haut-débit et à la communication.

Au total, plus de 4 700 tablettes seront remises aux élèves et aux enseignants à la rentrée 2016 pour un investissement prévisionnel de 2,2 millions d'euros subventionné à hauteur d'1 million d'euros par l'Etat.

« Le Conseil départemental s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique de soutien à l'intégration des nouvelles technologies pour les collégiens. Cela se concrétise par l'expérimentation de l'usage des nouveaux outils, en lien avec l'Education nationale, afin d'évaluer leur intérêt pédagogique avant d'envisager leur généralisation » explique Cécile Dumoulin, Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée aux collèges.



L'un des objectifs est d'évaluer la pertinence pédagogique et éducative de l'équipement. S'agissant de la première vague d'expérimentation 2015-2016, les acteurs éducatifs, les parents d'élèves et les collégiens sont invités à participer à une large consultation par le biais de questionnaires qui viennent de leur être adressés. Les résultats seront connus à la fin de l'été.

PLAN NUMERIQUE DES COLLEGES

Depuis 2014, le Département des Yvelines prend en compte l'évolution très rapide des besoins numériques pour les établissements d'enseignement, liée à l'accroissement des usages et de l'offre applicative multimédia à la disposition des professeurs au travers d'un vaste plan pluriannuel structuré en 4 axes :

- Déploiement d'un Espace Numérique de Travail
- Mise en place d'un réseau fibre optique « Education » qui permettra aux 116 collèges publics de bénéficier notamment du Très Haut Débit d'ici à 2017
- Définition et mise en œuvre d'une politique dynamique de dotation, de gestion, de maintenance des 35.000 équipements numériques déjà en service dans les collèges;
- Déploiement à titre expérimental de tablettes individuelles dans 18 collèges pour 2 780 collégiens

Quelques chiffres :

- 116 collèges publics
- 65 000 collégiens
- 15 000 ordinateurs
- 2 800 tableaux numériques interactifs (TNI) et vidéoprojecteurs interactifs (VPI)
- plus de 35 000 biens informatiques au total répartis sur les 116 collèges

<https://www.yvelines.fr/cadre-de-vie/amenagement-numerique-du-territoire/le-plan-numerique-des-colleges/>

* Les 7 collèges sélectionnés dans l'AAP 2015 étaient les collèges Marcel Pagnol à Bonnières-sur-Seine, André Chénier, Georges Clémenceau et Paul Cézanne à Mantes-la-Jolie, Jules Vernes aux Mureaux, Le Racinay à Rambouillet et Louis Paulhan à Sartrouville.